

Saint-Livres, le 6 mai 2024

**PREAVIS AU CONSEIL COMMUNAL NO 04/2024**  
**RAPPORT DE LA MUNICIPALITE SUR LA GESTION**  
**ET LES COMPTES COMMUNAUX 2023**

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**Situation générale :**

La Municipalité vous présente des comptes qui bouclent avec un excédent de produits de Frs 5'675.50. Ce résultat, principalement dû à l'augmentation des recettes fiscales, est bien différent de la prévision budgétaire qui laissait apparaître un excédent de charges de CHF 127'950.--.

**Revenu des impôts :**

Cette année 2023 a vu des rentrées fiscales supérieures à celles inscrites au budget (revenus de Frs 2'275'570.96 contre Frs 1'857'200.-- au budget). L'écart provient principalement des droits de mutation et de l'impôt sur les gains immobiliers.

A noter que le revenu provenant de l'impôt sur les frontaliers doit être restitué dans la cadre de la péréquation à hauteur de 30%, ceux des gains immobiliers, des successions et des droits de mutation à hauteur de 50%.

**Dépassement budgétaire :**

Durant l'année 2023 des dépassements budgétaires sont constatés dans les domaines suivants : (voir commentaires sur les comptes) :

- |                               |               |
|-------------------------------|---------------|
| • Entretien des Sergères :    | Frs 18'120.45 |
| • Entretien de l'auberge :    | Frs 17'344.26 |
| • Service de l'urbanisme :    | Frs 7'603.65  |
| • Entretien des collecteurs : | Frs 10'920.24 |
| • Entretien du réseau d'eau : | Frs 16'196.10 |

Ils sont partiellement financés par des prélèvements à réserve non budgétisés de :

- |                                     |               |
|-------------------------------------|---------------|
| • Fonds de réserve mobilier auberge | Frs 21'000.-- |
| • Fonds eau potable                 | Frs 15'000.-- |

**Amortissements extraordinaires :**

L'excédent de recettes fiscales nous a permis de procéder à des amortissements extraordinaires. Ceux-ci permettront d'alléger les charges des prochains exercices.

- |   |                |
|---|----------------|
| • Réfection du toit du petit chalet du Pré de St-Livres | Frs 24'135.--  |
| • Précédent projet du centre du village                 | Frs 115'000.-- |
| • Précédente transformation de l'auberge                | Frs 79'054.40  |
| • Dépôt de la Léchère                                   | Frs 17'441.35  |

### **Appréciation globale :**

Dans le rapport interactif 2024 du Conseil d'Etat sur les finances communales vaudoises 2022, celles-ci sont analysées en fonction de trois indicateurs dits de première priorité préconisés par la conférence des directeurs/trices cantonaux des finances.

Selon le calculateur fournit par l'Etat, Saint-Livres obtient les mentions suivantes :

- le degré d'autofinancement : **acceptable à bon**  
(*optimal – acceptable à bon – insuffisant – problématique*)
- le taux d'endettement net : **bon**  
(*bon – acceptable – problématique - mauvais*)
- le degré de couvertures des charges : **pas d'excédent**  
(*pas d'excédent – acceptable – insuffisant – problématique*)

Pour l'année 2023, à l'aide du calculateur fournit par l'Etat, les indicateurs de notre Commune devraient tous obtenir la meilleure des mentions.

Les commentaires de la Municipalité sur les comptes, annexés au présent préavis, vous donneront toutes les explications nécessaires à la compréhension des écarts entre le budget et les comptes.

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

#### **Le Conseil communal de Saint-Livres**

- vu le préavis municipal N° 04/2024
- entendu le rapport de la commission de gestion
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

#### **décide**

- d'adopter les comptes 2023 tels que présentés
- d'en donner décharge à la Municipalité, à la Commission de gestion, ainsi qu'au Boursier.

Pour la section des finances

Jocelyne Rivier Forney, Municipale

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 6 mai 2024.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

Pierre-André Pellet

Amandine Reymond

**Annexes :**

- **comptes communaux et bilans comparés 2023**
- **commentaires sur les comptes 2023**
- **rapport de gestion 2023**